

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 15 septembre 2022

DATE D'AFFICHAGE : 28 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :	33
Présents :	26
Votants :	29

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un septembre le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en salle du Conseil à 20h30, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,
M. CAMARA, Mme CHERGUI, Mme CHARLOT, M. GOURVENEK, Mme BOUKANDOURA, M. LIAOUI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. AZIMI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme KHARJA, Mme SIRAS, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. DUBOIS	(Procuration à M. GOURVENEK)
M. FARIGOULE	(Procuration à Mme KHARJA)
Mme LARABI,	(Procuration à Mme SIRAS)

Absents excusés :

Mme BIGLIONE, M. ALIMI, M. ODIRA

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE DU RELAIS PETITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2021 concernant la convention d'objectif et de financement relative au Relais Assistants Maternels pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Considérant l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service du Relais Petite Enfance pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

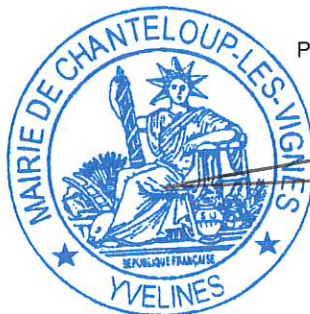
ENTENDU l'exposé de Madame Ilham Boukandoura, Conseillère municipale déléguée à la petite enfance,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service du Relais Petite Enfance.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service du Relais Petite Enfance.

Chanteloup-les-Vignes, le trois octobre deux mille vingt-deux



Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

Délibération certifiée exécutoire de par :

- l'affichage le : **28 SEP. 2022**
- la transmission à la Sous-Préfecture
le : **11 OCT. 2022**

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20221003-2022DEL84-DE
Date de dépôt en préfecture : 11/10/2022
François LONSAULT